

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 12

Artikel: Les objectifs du divisionnaire Luc Fellay, chef des forces terrestres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un immense trésor

La collection de matériel compte maintenant plus de 100 000 pièces, dont certaines sont uniques. Le matériel historique est actuellement entreposé dans un grand nombre de constructions militaires appartenant à plusieurs arsenaux. Le gros de ce matériel se trouve

toutefois dans les arsenaux de Thoune, Sarnen et Bulle, ainsi que dans les parcs automobiles de l'armée. Vu la réduction en cours des affectations militaires, il ne devrait pas manquer de locaux adéquats.

Bruno Maurer, président de l'Association souligne: «Nous voulons établir et sauvegarder

les conditions matérielles en vue de l'ouverture d'un Musée de l'armée. Les visiteuses et visiteurs sont généralement impressionnés par la quantité et la qualité du matériel et déplorent profondément l'impossibilité de le présenter au public.»

Pro Militia 20 août 2003

Les objectifs du divisionnaire Luc Fellay, chef des Forces terrestres

Au début octobre, un mois après son entrée en fonction en qualité de chef des Forces terrestres, le divisionnaire Luc Fellay a rencontré les représentants des médias. Il entend conduire les Forces terrestres comme une entreprise performante et crédible, orientée vers les prestations.

Les Forces terrestres? Une maison composée de trois piliers, l'instruction, les régions territoriales et l'engagement. Avec les formations d'application, le divisionnaire Fellay entend atteindre une instruction de haute qualité, crédible et au meilleur coût. Au travers des quatre régions territoriales, il veut ancrer solidement l'armée de milice dans le pays et au sein de sa population. Il attend

enfin des brigades des engagements compétents et efficaces. C'est une collaboration de toutes les composantes de l'armée, exempte de frictions et orientée vers les prestations, qui lui permettra de remplir ses missions.

Les tâches de l'armée, au XX^e siècle essentiellement concentrées autour de la défense, ont aujourd'hui beaucoup évoluées. A côté de la défense, l'armée de milice doit être prête maintenant à remplir des missions dans les domaines de l'engagement de sûreté, de la sauvegarde des conditions d'existence ou de la sauvegarde de la paix.

Avec Armée XXI, la nouvelle composante des Forces terrestres doit être en mesure de fournir les prestations d'enga-

gement demandées. Pour le divisionnaire Fellay, les points forts dans le domaine des engagements subsidiaires sont des tâches de protection de frontières, de conférences ou d'objets, l'appui au Corps des gardes-frontière, l'aide en cas de catastrophe en Suisse et dans les environs immédiats de la frontière, des engagements d'aide humanitaire à l'étranger, l'appui apporté aux autorités civiles lors de manifestations importantes.

Le divisionnaire Fellay a explicité dans quel état d'esprit il souhaite collaborer avec la presse. S'il prône une information ouverte, transparente et active, basée sur la confiance réciproque, il attend aussi que la sphère privée de ses collaboratrices et collaborateurs soit respectée.